

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Cible de l'ONU : 2.4 - D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

Indicateur 2.6 : Consommation de produits phytosanitaires

Concepts et définitions

Définition de l'indicateur :

L'indicateur « **Consommation de produits phytosanitaires** » présente l'évolution du nombre de doses unités (NODU) de produits phytosanitaires et l'évolution des quantités de substances actives (QSA) vendues par fonction.

Concepts :

Un **produit phytosanitaire** se dit d'un produit utilisé pour soigner ou prévenir les maladies des végétaux et lutter contre les attaques de parasites. Les produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques font partie des pesticides.

Champ :

France (métropole + DOM)

Commentaires :

L'emploi de produits phytosanitaires pose de nombreux problèmes. Les produits phytosanitaires participent à l'appauvrissement de la biodiversité en impactant des espèces à la base de la chaîne alimentaire (insectes, végétaux...), ce qui perturbe l'ensemble de la chaîne trophique (oiseaux, chauves-souris...). Les produits phytosanitaires contribuent également à la pollution de l'air et à celle de l'eau par lessivage des sols. Ils peuvent en outre avoir des conséquences sur la santé humaine. L'enjeu est donc de préserver la santé publique tout en conciliant performance écologique et économique.

L'indicateur « **Consommation de produits phytosanitaires** » traduit l'intensité du recours aux produits phytosanitaires et permet donc d'observer l'évolution des pratiques.

Cet indicateur est d'autant plus important qu'il permet de suivre l'avancée de la France dans l'atteinte de l'objectif du plan Ecophyto 2 visant une baisse de 50 % de l'usage des produits phytosanitaires à l'horizon 2025 (année de référence 2015).

Cet indicateur est un indicateur complémentaire¹ aux indicateurs Onusiens et peut être rattaché à la cible ONU 2.4.

Méthodologie

a- NODU

Méthode de calcul :

Calculé à partir des données de vente des distributeurs de produits phytopharmaceutiques dans le cadre de la déclaration au titre de la redevance pour pollution diffuse, le NODU correspond à un nombre de traitements « moyens » appliqués annuellement, à l'échelle nationale. Il traduit l'intensité du recours aux produits phytosanitaires, en rapportant la quantité vendue de chaque substance active à une « dose unité » qui lui est propre, s'affranchissant ainsi des possibles substitutions par des substances actives plus efficaces à plus faibles doses.

Désagréations territoriales :

L'indicateur NODU n'est pas disponible à un niveau infranational.

b- QSA vendues

Méthode de calcul :

Les données de ventes des produits phytopharmaceutiques sont recensées au sein de la Banque nationale des ventes réalisées par les distributeurs des produits phytopharmaceutiques (BNV-D) créée par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA). Les données sont considérées comme fiables à partir de 2009. Les achats à l'étranger ainsi que les produits concernant le traitement des semences sont inclus depuis 2012. Les quantités considérées sont les quantités de substances actives présentes dans les produits en kg.

Désagréations retenues :

Par type de substances actives : herbicides et agents anti-mousses ; fongicides, bactéricides et virucides ; insecticides, acaricides, nématicides et médiateur chimique ; autres substances regroupant les molluscicides, les régulateurs de croissance, les rodenticides, les taupicides, les agents répulsifs et autres substances.

Désagréations territoriales :

Les QSA sont disponibles à l'échelle du département.

¹ Un indicateur complémentaire est un indicateur ne pouvant pas être rattaché à un indicateur onusien car trop dissimilaire ; mais pouvant être rattaché à une cible ONU la plupart du temps.

Source des données

Description :

Le calcul du NODU est assuré par le Service de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du ministère en charge de l'Agriculture.

Le calcul des QSA est assurée par le SDES du ministère en charge de l'Environnement.

Les données utilisées pour calculer cet indicateur sont issues de la Banque nationale des ventes des distributeurs (BNV-D) créée par le ministère chargé de l'Environnement, et développé par l'Institut national de l'Environnement industriel et des Risques (Ineris) sous la coordination de l'Office français de la Biodiversité (OFB).

Périodicité :

Annuelle

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :

Les données de la BNV-D n'indiquent ni le lieu, ni la période d'application des produits. Elles peuvent être revues pendant 3 ans. Le NODU et les QSA souffrent du décalage dans le temps et l'espace entre vente de produits phytosanitaires et application effective sur le terrain.

La méthodologie de calcul du NODU est ajustée tous les ans depuis ses débuts avec rétropolation de la série.

En 2023, pour les QSA, le suivi des nématicides est inclus dans les insecticides. Avant, ils faisaient partie des « autres substances ». Cela entraîne une révision des séries « Insecticides,... » et « Autres substance ». Par ailleurs, les libellés des substances suivies sont modifiées en lien avec les évolutions de la codification Eurostat.

Afin de s'affranchir des variations interannuelles dues aux aléas climatiques, il est préférable d'analyser l'évolution du NODU et des QSA en moyenne glissante sur trois années. Attention, toutefois, les années 2018 et 2019 sont atypiques. Les ventes 2018 ont été plus importantes à cause d'une augmentation prévue des taxes sur certains produits et, par ricochet, les ventes 2019 ont été plus faibles. Une moyenne 2018-2019 semblent mieux refléter les réelles utilisations par année. Le NODU dont le calcul dépend des ventes est lui aussi impacté de la même façon.

Références / Publications

[Datavisualisation de l'état des lieux des ventes et des achats de produits phytopharmaceutiques](#)

[État des lieux des ventes et des achats de produits phytopharmaceutiques en France en 2021](#)

Site Notre Environnement : [Ventes de pesticides en agriculture : quelles évolutions sur les 10 dernières années ?](#)

[Indicateur des ventes de produits pharmaceutiques](#)

[Alim'agri - Le plan Ecophyto, qu'est-ce que c'est ?](#)